



## AVIS MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption le **règlement no 514-2025**, intitulé :

**« Règlement relatif aux taux de taxes et aux tarifs de compensation pour l'année financière 2026 ».**

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'exercice financier 2026, les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation exigibles pour les services municipaux.

Un Projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 et sera disponible pour consultation par les citoyens, conformément au Code municipal du Québec.

**Donné à Scott, ce 16 décembre 2025**

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

**En foi de quoi, je donne ce certificat,** ce 16 décembre 2025.

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière